



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE

AU MALI

Service de Coopération et d'Action culturelle

Renforcement des capacités d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur

Appel à candidature pour l'obtention d'une bourse de doctorat en alternance

Année 2019

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Mali lance en 2019 un programme d'appui à l'enseignement supérieur par le financement de séjours de recherche sous la forme de bourses de doctorat d'une durée de 4 mois par an sur une période calendaire maximale de 3 ans.

Il est ouvert :

- **aux enseignants-chercheurs** déjà en poste comme assistants titulaires et stagiaires dans les universités et grandes écoles ;
- **aux fonctionnaires d'institutions publiques** ayant demandé leur intégration dans l'enseignement supérieur selon les nouvelles procédures en vigueur ;
- **aux étudiants titulaires d'un master 2** déjà en contrat avec un établissement d'enseignement supérieur public ;
- **aux majors de promotion de master 2.**

Les postulants doivent **avoir 40 ans au plus** au 31 décembre 2019 (être nés après le 1^{er} janvier 1979) et **fournir une preuve de pré-inscription en doctorat en France ou dans un pays francophone de la sous-région (hors Mali, hors Maghreb) pour l'année universitaire 2019-2020.** Une inscription en doctorat uniquement au Mali n'est **pas recevable.**

Les soutiens alloués seront destinés à financer la mobilité vers la France ou un pays de la sous-région (hors Mali, hors Maghreb) des candidats retenus : selon le cas, **transport, couverture sociale et/ou allocation de vie** pendant la durée de la bourse.

Une extension de bourse d'étude d'un mois au-delà de la troisième année de doctorat sera accordée pour la soutenance.

Important : le dépôt d'un dossier de candidature est indépendant de la demande d'inscription.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Être de nationalité malienne** (*acte de naissance original*) ;
- **Être âgé de 40 ans au plus au 31 décembre 2019** ;
- **Etre titulaire d'un diplôme permettant une inscription en doctorat en France ou dans la sous-région** (*diplôme certifié conforme*) ;
- **Être :**
 - **assistant** titulaire ou stagiaire dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche du Mali **ou**
 - **fonctionnaire** d'une administration ayant demandé son intégration par transfert ou détachement dans l'enseignement supérieur **ou**
 - **étudiant titulaire d'un master 2** déjà en contrat avec un établissement d'enseignement supérieur public **ou**
 - **major de promotion de master 2.**
- **Avoir une pré-inscription en doctorat, en France ou dans un pays de la sous-région (hors Mali, hors Maghreb)** (*attestation/autorisation de préinscription signée du directeur de l'école doctorale, lettre d'accord du directeur du laboratoire et lettre d'accord du directeur de thèse obligatoires*) ;
- **Fournir l'avis d'intérêt d'un enseignant-chercheur malien** ;
- **Fournir l'autorisation de l'autorité hiérarchique concernée** (recteur ou directeur général) ;
- **Pour les candidats non statutaires, s'engager sur l'honneur à servir au Mali comme enseignant-chercheur pour 10 ans** à l'issue des études doctorales (fournir un engagement devant notaire en une version originale).

>> *Tout dossier incomplet ou arrivant après la date limite sera rejeté.*

Un **rapport d'avancement des travaux** sera demandé au retour de chaque séjour. Il devra présenter de manière synthétique les connaissances et compétences acquises et faire un bilan argumenté des apports du séjour.

MODALITES D'ATTRIBUTION

Les dossiers seront soumis à l'examen d'une Commission mixte, constituée de représentants du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et du Ministère malien chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Cette commission fera appel, en cas de besoin, à des experts qualifiés.

Les candidats dont les dossiers ont été présélectionnés pourront être convoqués pour un entretien devant la Commission mixte.

La décision finale sera prise par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, après délibération de la

Commission. Les candidats retenus seront avertis individuellement par voie de messagerie électronique et recevront une notification écrite de la décision.

Les principaux **critères d'appréciation** sont :

- La qualité et l'originalité du projet scientifique,
- La valeur du parcours académique et professionnel du candidat,
- L'adéquation du projet de doctorat aux besoins des structures maliennes d'enseignement supérieur,
- Les jeunes candidats bénéficieront d'une attention particulière,
- Les thèses menées en cotutelle seront également valorisées.

CALENDRIER

Lancement de l'appel à candidature : **1^{er} février 2019**

Date limite de dépôt des dossiers : **1^{er} avril 2019**

Date de publication des résultats : **30 avril 2019**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à retirer auprès de la Médiathèque de l'Institut français du Mali (ex CCF), sis à Bamako, Boulevard de l'Indépendance, ou à télécharger sur le site de l'Ambassade de France au Mali : <http://www.ambafrance-ml.org>

Il sera ensuite déposé en **un seul** exemplaire à l'adresse suivante :

**Ambassade de France
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Square Lumumba BP 17
BAMAKO**

Un **accusé de réception** mentionnant la date de dépôt sera communiqué au candidat par voie électronique.